



Amnistie internationale déclare que Julian Assange «n'est pas un prisonnier de conscience»

Par [Laura Tiernan](#)

Mondialisation.ca, 24 mai 2019

[wsws.org](#) 23 mai 2019

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#), [Loi et Justice](#)

Le fondateur de WikiLeaks, Julian Assange, journaliste d'investigation et éditeur primé à plusieurs reprises, est enfermé à la prison de Belmarsh à Londres, en isolement cellulaire. La procédure d'extradition américaine est en cours. S'il est extradé, il fera face à des accusations en vertu de la Loi sur l'espionnage pour avoir publié des informations qui dénoncent des crimes de guerre américains en Irak et en Afghanistan.

Les accusations en cours de préparation par le ministère américain de la Justice sont passibles de la peine de mort.

Chelsea Manning, qui a courageusement dénoncé les atrocités américaines en donnant des informations à WikiLeaks, a enduré sept ans de torture dans une prison militaire et a été à nouveau emprisonnée la semaine dernière pour avoir refusé de témoigner contre Assange.

Mais selon Amnistie internationale (AI), ni Assange ni Manning ne sont «prisonniers de conscience» et l'organisation caritative des droits de l'homme ne s'engage pas à les défendre.

Dans une lettre adressée au Comité de défense de Julian Assange (JADC) le 17 mai, Amnistie internationale du Royaume-Uni a déclaré: «Le cas de Julian Assange est un cas que nous suivons de près, mais sur lequel nous ne travaillons pas activement. Amnistie internationale ne considère pas Julian Assange comme un prisonnier de conscience».

La lettre d'AI, rédigée sur un ton sec, faisait suite à un appel urgent de Maxine Walker au nom du JADC. Sa lettre attire l'attention sur les multiples violations des droits de l'homme commises à l'encontre d'Assange. «Nous ne saurions trop insister sur le fait que Julian Assange est en grave danger», a-t-elle écrit.

Walker a cité la déclaration d'Amnistie internationale du 11 avril selon laquelle «Assange ne devrait pas subir une extradition ou un transfert aux États-Unis... L'on craint qu'il ne soit confronté à un risque réel de violations graves des droits de l'homme en raison de son travail avec WikiLeaks.»

Depuis lors, Walker a affirmé, «vous ne semblez avoir fait aucune autre déclaration... Son nom ne semble pas avoir été mentionné dans votre matériel pour la Journée mondiale de la liberté de la presse, une omission extraordinaire étant donné sa situation actuelle et le fait que Julian Assange a reçu le prix 2009 Amnistie internationale UK Media Award pour les nouveaux médias».

Sa lettre se poursuit: «Le gouvernement britannique a ignoré, voire méprisé, la décision du Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire de 2015 selon laquelle «la privation de liberté de M. Assange est arbitraire et en violation des articles 9 et 10 de la Déclaration universelle des droits de l'homme».

Le Groupe de travail de l'ONU, a souligné Walker, avait décrit l'emprisonnement d'Assange à Belmarsh comme ayant «favorisé la privation arbitraire de liberté de M. Assange». Ils ont jugé que sa peine de 50 semaines dans une prison à très haute sécurité avait «contrevenu aux principes de nécessité et de proportionnalité prévus par les normes relatives aux droits de l'homme».

La lettre de Walker conclut: «Il est urgent que les organisations concernées par les droits de l'homme s'expriment et s'impliquent davantage dans cette affaire. Une seule déclaration ne suffit pas pour faire face aux menaces qui pèsent sur Julian Assange et aux implications plus larges pour la liberté d'expression, la liberté d'information et la protection des journalistes».

La réponse de deux paragraphes d'AI a été reçue par Walker trois jours plus tard. Elle est liée à une déclaration du directeur adjoint de la recherche d'Amnistie internationale pour l'Europe, Massimo Moratti, publiée le 13 mai, soutenant la réouverture par la Suède des «enquêtes préliminaires» sur les allégations de «viol» fabriquées contre Assange. Titré: «Il est essentiel que les allégations de viol contre Julian Assange soient traitées avec le plus grand sérieux», M. Moretti, a déclaré: «il est essentiel que les allégations de viol contre Julian Assange fassent l'objet d'une enquête en bonne et due forme, dans le respect des droits tant du plaignant que de la personne faisant l'objet de l'enquête».

Tout cela n'est que parodie de justice.

Depuis près de neuf ans, la Suède et la Grande-Bretagne utilisent de fausses allégations de «viol» et d'«agression sexuelle» contre Assange pour salir le fondateur de WikiLeaks et obtenir son extradition vers les États-Unis. Assange était toujours prêt à se rendre en Suède pour répondre aux allégations contre lui, mais les autorités suédoises ont refusé de garantir qu'il n'allait pas être extradé dans le cadre des accords accélérés de «remise temporaire» conclus avec les États-Unis. C'est la menace de l'extradition américaine qui a forcé Assange à demander l'asile politique en Équateur.

La police et les procureurs suédois ont déjà interrogé Assange - en août 2010 à Stockholm et à l'ambassade de l'Équateur à Londres en novembre 2016. Dans les deux cas, on a fermé l'enquête préliminaire sans qu'aucune accusation ne soit portée. En vertu de la loi suédoise, Assange peut être inculqué avant une demande d'extradition. Pourtant, même aujourd'hui, la Suède n'a déposé aucune accusation et cherche à obtenir un mandat d'arrêt européen pour des objectifs manifestement politiques.

AI cache délibérément le contexte politique de l'incarcération d'Assange et de Manning: la géopolitique internationale, les guerres illégales d'occupation, les complots du changement de régime, les menaces d'assassinat par des politiciens américains contre Assange - selon eux, rien de tout cela n'existe. Après avoir cité la Suède, Amnistie internationale déclare simplement qu'elle ne considère pas le journaliste le plus persécuté du monde comme un prisonnier de conscience. L'organisation estime qu'Assange «ne devrait pas être extradé vers les États-Unis, où il fera face à un risque réel de graves violations des droits de l'homme... en raison de son travail avec WikiLeaks». Mais ils ne s'engagent pas «activement» à le défendre.

AI profite des allégations suédoises comme prétexte pour se laver les mains de l'affaire Assange, mais qu'en est-il de Manning? Le *World Socialist Web Site* a contacté Amnistie internationale ce mardi pour lui demander pourquoi elle avait également refusé d'inscrire Manning sur la liste des prisonniers d'opinion. L'attaché de presse d'AI au Royaume-Uni a contacté son bureau américain avant d'expliquer par courrier électronique que «la détention pour ne pas avoir témoigné devant un grand jury n'est pas illégale en soi». Il en va de même en Arabie saoudite, ce qui n'a pas empêché Amnistie internationale de mener une campagne active sur cette question.

AI s'est empressée de dire au WSWS que «nous comprenons les motivations de Chelsea à refuser [de témoigner] alors qu'elle a déjà longuement témoigné sur ces questions», ajoutant que «les peines excessives et le traitement cruel de son incarcération antérieure ont servi de rappel brutal des efforts que les personnes au pouvoir feront pour empêcher les autres de parler».

Pourtant, ils n'ont pas publié la moindre déclaration sur Manning depuis 2017.

Amnistie internationale définit un prisonnier de conscience (PDC) comme «une personne qui n'a pas eu recours ou préconisé la violence, mais qui est emprisonnée en raison de son identité (orientation sexuelle, origine ethnique, nationale ou sociale, langue, naissance, couleur, sexe ou statut économique) ou de ses convictions (convictions religieuses, politiques ou autres)».

Assange et Manning ont été jetés en prison en raison de leurs «croyances consciencieuses» selon lesquelles tous les peuples ont le droit d'être informés des crimes de guerre, de la corruption d'État, de la surveillance de masse et des intrigues antidémocratiques des États les plus puissants du monde. «Je peux aller en prison ou trahir mes principes», a expliqué Manning. «Je préfère mourir de faim que de changer d'avis».

Si Assange et Manning ne sont pas prisonniers de conscience (PDC), alors qui l'est?

AI a dit au WSWS qu'elle ne tient pas de liste internationale des PDC désignés. Mais une liste partielle publiée sur Wikipédia montre que la majorité vient de Russie, d'Iran, de Chine, des anciennes républiques soviétiques et d'Arabie Saoudite. Un seul PDC est répertorié aux États-Unis, aucun en Grande-Bretagne et aucun en France où des journalistes sont actuellement menacés de prison pour avoir dénoncé l'implication militaire française dans la guerre en cours au Yémen qui a fait plus de 100.000 morts.

Sur son site Web, AI déclare: «Nous protégeons les gens en défendant leur droit à la liberté, à la vérité et à la dignité. Nous le faisons en enquêtant et en dénonçant les abus là où ils se produisent». La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) «reste fondamentale pour l'action d'Amnistie internationale». «Elle constitue le fondement de la plupart de nos campagnes et nous aide à demander des comptes aux autorités quand les droits sont bafoués».

En ce qui concerne Assange et Manning, Amnistie internationale ne demande des comptes à aucune autorité. AI reste silencieuse face aux violations scandaleuses des droits de l'homme et contribue à amplifier la machine à diffamation des gouvernements et des médias. Pratiquement tous les trente articles de la DUDH ont été violés par les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie, la Suède et l'Équateur dans leur traitement d'Assange et Manning.

Les violations les plus flagrantes des droits d'Assange ont trait aux principes suivants: Article 3: Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne; Article 5: Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants; Article 9: Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu, ni exilé; Article 10: Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle; Article 14: Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays; Article 15: Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité ni du droit de changer de nationalité; Article 17: Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété; Article 19: Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Rédigé en 1948, le préambule de la DUDH stipule qu'«il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression». Émergeant du sang et de la fange du fascisme et d'une guerre mondiale qui a coûté la vie à 60 millions de personnes, les puissances impérialistes ont érigé un cadre international de mécanismes économiques, politiques et juridiques pour se prémunir contre une nouvelle descente dans la guerre, les bouleversements sociaux et la révolution.

Si les auteurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme ont cherché à se prémunir contre le recours à la «rébellion», cet objectif était partagé par ceux qui ont fondé Amnistie internationale. Son fondateur, l'avocat Peter Benenson, écrivait en 1960: «L'important est de mobiliser rapidement et largement l'opinion publique, avant qu'un gouvernement ne soit pris dans le cercle vicieux provoqué par sa propre répression et confronté à une guerre civile imminente». Il était également important de choisir soigneusement les PDC: «La technique consistant à faire connaître les histoires personnelles d'un certain nombre de prisonniers politiques aux idées opposées est une nouvelle technique. Elle a été adoptée pour éviter le sort des campagnes d'amnistie précédentes, qui se préoccupaient souvent de faire connaître les opinions politiques des personnes emprisonnées plutôt que de remplir sa mission humanitaire».

La prémisse non affirmée – évidente dans le silence d'Al sur Manning et Assange – est que les «opinions politiques» de ces deux prisonniers ne doivent pas s'exprimer en public et que les institutions de la «démocratie» capitaliste occidentale doivent être défendues, en particulier contre toute menace populaire et révolutionnaire qui vient de la base. Il y a huit ans, Amnistie internationale saluait WikiLeaks et le Guardian pour leur rôle dans la publication de documents qui ont joué un «rôle de catalyseur» dans le déclenchement du printemps arabe 2011, notamment en Tunisie. Aujourd'hui, le Guardian est le chasseur de sorcières en chef, calomniant Assange en le traitant de «violeur» et de larbin de la Russie, tandis qu'Al jette Assange et Manning aux loups.

Un gouffre politique s'est ouvert. En Grande-Bretagne, tous les partis de l'establishment – le Parti travailliste, les libéraux démocrates, les Verts, le Parti national écossais – ainsi que le Parti socialiste ouvrier et le Parti socialiste de pseudo-gauche sont opposés à Assange, et une foule d'ONG et de groupes de défense des droits de l'homme se tiennent à leurs côtés. Les allégations de la Suède ne servent que de prétexte pratique pour leur défense nue de l'impérialisme. La Suède est «l'option Ponce Pilate» pour ceux qui, comme Dianne Abbott et

Jeremy Corbyn, ont déclaré aux médias le 13 avril qu'«il ne peut y avoir de cachette contre ce genre d'accusations» et qu'Assange devrait être envoyé en Suède si une demande d'extradition est reçue.

Pour que personne ne doute du rôle des «enquêtes préliminaires» rétablies à multiples reprises de la Suède, considérons les paroles de Heather Barr, codirectrice par intérim de la Division des droits de la femme de Human Rights Watch UK. Barr a publié une déclaration éhontée le 16 avril: «Lorsqu'on a arrêté le fondateur de WikiLeaks, Julian Assange, à Londres la semaine dernière pour qu'il subisse des accusations aux États-Unis, cela a soulevé de vives inquiétudes concernant la liberté des médias. Au milieu de ces préoccupations, n'oublions pas qu'Assange est aussi accusé de viol».

La déclaration de Barr a en pratique annulé la position précédente de HRW qui avait condamné l'arrestation d'Assange à l'ambassade de l'Équateur. En même temps elle approuve sa longue incarcération à la prison de Belmarsh. De surcroît, elle fait des déclarations fausses et diffamatoires contre Assange. Barr fait référence à plusieurs reprises à des «accusations» de viol portées contre Assange: des accusations qui n'ont jamais existé!

Le regroupement politique de ceux qui s'opposent à Assange confirme la thèse centrale du Parti de l'égalité socialiste et du *World Socialist Web Site*: la liberté d'Assange et Manning repose sur la mobilisation politique indépendante de la classe ouvrière. C'est vers la grande masse des travailleurs, des jeunes et de tous les véritables défenseurs des droits démocratiques que doit être dirigée la lutte pour libérer Assange et Manning.

Laura Tiernan

Annexe: Correspondance

Ce qui suit est une correspondance entre Maxine Walker du Comité de défense de Julian Assange et Amnistie internationale du Royaume-Uni.

Le Comité de défense de Julian Assange

14 mai 2019

Chère Amnistie internationale Royaume-Uni

Je vous écris au nom du Comité de défense Julian Assange, qui s'est formé pour s'opposer à son extradition vers les États-Unis et pour galvaniser l'opposition.

Nous ne saurions trop insister sur le fait que Julian Assange est en grave danger. En effet, vous avez peut-être vu l'interview de Kristinn Hrafnsson, rédacteur en chef de WikiLeaks, après sa récente visite à Belmarsh avec Pamela Anderson, dans laquelle M. Hrafnsson déclare: «C'est une question de vie ou de mort, c'est très grave».

Nous savons que vous avez fait une déclaration après son arrestation en avril, dans laquelle vous avez dit:

«Amnistie internationale estime que Julian Assange ne devrait pas être extradé ou transféré

aux États-Unis, où l'on craint qu'il ne soit exposé à de graves violations des droits de l'homme en raison de son travail avec WikiLeaks».

Vous avez reconnu dans cette déclaration les violations potentielles de ses droits de l'homme si une telle extradition devait avoir lieu, y compris la violation ultime, celle de son droit à la vie.

Toutefois, nous notons également que vous ne semblez pas avoir fait d'autres déclarations depuis lors. Son nom ne semble pas avoir été mentionné dans votre matériel pour la Journée mondiale de la liberté de la presse, une omission extraordinaire étant donné sa situation actuelle et le fait que Julian Assange a reçu le prix 2009 Amnistie internationale UK Media Award for New Media. Julian Assange a remporté de nombreux prix de ce type en reconnaissance du rôle central de WikiLeaks dans la dénonciation des crimes de guerre et des violations des droits de l'homme perpétrés par les États-Unis et le Royaume-Uni au cours de ces guerres, y compris la torture, le meurtre et le fait de causer un grand nombre de victimes civiles.

Le gouvernement britannique a ignoré, voire méprisé, la décision du Groupe de travail de l'ONU sur la détention arbitraire 2015 selon laquelle «la privation de liberté de M. Assange est arbitraire et en violation des articles 9 et 10 de la Déclaration universelle des droits de l'homme». Après l'arrestation de Julian Assange en avril, le Groupe de travail a également déclaré: «Le Groupe de travail regrette que le Gouvernement ne se soit pas conformé à son avis et qu'il ait maintenant encouragé la privation arbitraire de liberté de M. Assange». Il se déclare préoccupé par le fait que M. Assange soit détenu depuis le 11 avril 2019 à la prison de Belmarsh, une prison de haute sécurité, comme s'il avait été condamné pour une infraction pénale grave. «Ce traitement semble contrevenir aux principes de nécessité et de proportionnalité prévus par les normes relatives aux droits de l'homme».

Il est urgent que les organisations de défense des droits de l'homme s'expriment et s'impliquent davantage dans cette affaire. Une seule déclaration ne suffit pas pour faire face aux menaces qui pèsent sur Julian Assange et aux implications plus larges pour la liberté d'expression, la liberté d'information et la protection des journalistes. Nous vous demandons: d'accorder la priorité à cette affaire dans votre publicité et vos campagnes; de faire pression sur les députés qui devraient soulever des préoccupations au sujet de cette affaire et de ses conditions de détention (et ne le font pas); d'encourager vos partisans à lui écrire en prison.

Nous attendons votre réponse avec impatience.

Meilleurs vœux,

Maxine Walker

Chère Maxine,

Merci pour votre email concernant Julian Assange.

Notre dernière déclaration, suite à la réouverture de l'enquête du ministère public suédois sur une allégation de viol contre Julian Assange, peut être consultée ici;

<https://www.amnesty.org/en/latest/news/2019/05/julian-assange-rape-allegations-must-be-treated-with-utmost-seriousness/>

Le cas de Julian Assange est une affaire que nous suivons de près, mais sur laquelle nous ne travaillons pas activement. Amnistie internationale ne considère pas Julian Assange comme un prisonnier d'opinion. Amnistie internationale continue toutefois de penser qu'il ne devrait pas subir l'extradition vers les États-Unis, où il court un risque réel de graves violations des droits de l'homme – notamment en ce qui concerne les conditions probables de sa détention – en raison de son travail avec WikiLeaks.

Nous espérons que cela explique notre position.

Bien cordialement,

Supporter Communications Team

Amnistie internationale UK,

The Human Rights Action Centre,

17-25 New Inn Yard,

London,

EC2A 3EA

Royaume-Uni

Article paru en anglais, WSWS, le 23 mai 2019

La source originale de cet article est [wsws.org](http://www.wsws.org)
Copyright © [Laura Tiernan](http://www.wsws.org), [wsws.org](http://www.wsws.org), 2019

Articles Par : [Laura Tiernan](http://www.wsws.org)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://www.Mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://www.Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](http://www.Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si

vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca